



COMMUNE D'OLMETO

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 27 mai 2021

Suivant acte reçu par Maître Nicolas FRANCOIS, notaire à SAINT NICOLAS DE PORT (Meurthe-et-Moselle) 16 Place Jean Jaurès.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du des Requérants :

Monsieur Bernard René Jean **RENON**, retraité, et Madame Danièle Françoise Jacqueline **HERROU**, retraitée, demeurant ensemble à BREST (29200) 4 rue Eden Roc.

Monsieur est né à BREST (29200), le 24 août 1940,
Madame est née à QUIMPER (29000), le 4 novembre 1943.

Monsieur Yves Olivier Claude **RENON**, cadre supérieur, époux de Madame Françoise George Nicole **KERDELHUE**, demeurant à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880) 5 avenue de la Libération.

Né à BREST (29200), le 29 février 1964.

Monsieur Philippe Pierre **RENON**, cadre supérieur, époux de Madame Frédérique Marie Jeanne **BOURGUIGNON**, demeurant à BIARRITZ (64200) 2 rue Gradwold.

Né à BREST (29200), le 10 mars 1970.

Madame Sonia Carole Gaelle **RENON**, directrice générale, épouse de Monsieur Nicolas Marcel Luc **CHEVRIER**, demeurant à LONGUEIL (CANADA) 440 La Bonté QC 14H 2P9.

Née à BREST (29200), le 8 avril 1974.

- Désignation des biens

A OLMETO (CORSE-DU-SUD) 20113 lieudit OGLIASTRELLO,
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	1121	OGLIASTRELLO	00 ha 02 a 92 ca
E	1123	OGLIASTRELLO	00 ha 02 a 26 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : saintnicolas.54023@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**